

# PROJET VIE SCOLAIRE

## *GDI de la Nièvre*

Ce fascicule a été réalisé dans le but de fournir à tous les collègues C.P.E. un outil de travail permettant de les aider dans la construction d'un projet Vie Scolaire.

Démarche proposée :

- 1) Faire un état des lieux de l'EPL (point de départ le référentiel CPE de l'Académie de Dijon)
- 2) Mise en place du projet
  - . sous quelle forme
  - . pour qui
  - . avec qui
  - . comment le légitimer
- 3) Evaluation (2 temps)
  - indicateurs quantitatifs
  - indicateurs qualitatifs

*Si vous souhaitez prendre connaissance de l'ensemble des travaux du GDI, vous pouvez vous rendre sur le site internet des CPE de l'académie.*

ETAT DES LIEUX INDICATEURS QUALITATIFS ET/OU QUANTITATIFS - ITEMS	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><b>I - FONCTIONNEMENT DE L'E.P.L.E.</b></p> <p>a) <b>La gestion des absences et des retards des élèves, les passages à l'infirmerie, les rendez-vous avec l'assistante sociale et la conseillère d'orientation psychologue.</b></p> <p>b) <b>les mouvements et sécurité des élèves.</b></p> <p>c) <b>Gestion et animation du personnel de la Vie Scolaire</b></p> <p>d) <b>En résumé, le climat de l'établissement</b></p>		

ETAT DES LIEUX INDICATEURS QUALITATIFS ET/OU QUANTITATIFS - ITEMS	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><b>II - COLLABORATION AVEC LES ENSEIGNANTS</b></p> <p>a) <b>Echanges d'informations sur le comportement et les activités de l'élève</b></p> <p>b) <b><u>Avec l'équipe pédagogique</u> :collaboration au suivi de l'élève, à son évaluation et l'élaboration de son projet.</b></p> <p>c) <b><u>Avec l'élève</u> :suivi et aide à l'élaboration de son projet</b></p> <p>d) <b><u>Avec la classe</u> : suivi et régulation du groupe</b></p>		

ETAT DES LIEUX INDICATEURS QUALITATIFS ET/OU QUANTITATIFS - ITEMS	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><b>III - ANIMATION EDUCATIVE</b></p> <p>a) <b>Animation des différentes instances : Conférence des délégués, <u>Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne</u>, Foyer Socio-Educatif, Maison des lycéens...</b></p> <p>b) <b>Fonctions de formation à la citoyenneté :accueil de tous les élèves tout au long de l'année, expression des élèves (individuelle, collective, par représentation : les délégués), implication des élèves dans divers projets et comités.</b></p> <p>c) <b>Elections et Formation des délégués (faire vivre les différentes instances, accompagner les élèves dans leur mandat)</b></p>		

## **Mise en place du projet**

### **a) La mise en œuvre du projet Vie Scolaire passe par plusieurs étapes**

- ✓ La construction
- ✓ Sa présentation et sa diffusion
- ✓ L'appropriation des différents partenaires et l'adhésion
- ✓ La validation au Conseil d'Administration
- ✓ L'application par des actions quotidiennes ou ponctuelles, planifiées dans le temps (établissement d'un calendrier)
- ✓ L'évaluation
  - . sur le court terme (l'action a-t-elle été réalisée ? si non, pourquoi ? Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires ?)
  - . sur le moyen terme (Quels impacts de ces actions pour les élèves et le climat au sein de la classe ?)
  - . sur le long terme (Quel rayonnement sur l'année et sur le climat de l'établissement ?)

Cette évaluation doit comprendre des bilans réguliers sur les avancées du projet Vie Scolaire (en faisant par exemple un point lors des différents Conseils d'Administration tout au long de l'année). Cela nécessite une volonté et une réelle implication de tous les acteurs de la communauté.

### **b) Comment faire vivre le Projet Vie Scolaire ?**

- ✓ Sa présentation et sa diffusion :

Ce projet doit être communiqué à tous les acteurs de l'établissement. Il doit être diffusé en début de chaque année scolaire avec les mises à jour en cours du projet triennal.

La présentation du Projet Vie Scolaire [il s'agit de susciter l'adhésion aux contenus du Projet Vie Scolaire, de garantir la lisibilité de ce dernier, de s'assurer de la faisabilité des sous-projets déclinés] :

- ➔ aux élèves
- ➔ aux adultes de la communauté éducative
- ➔ aux familles

Le Projet Vie Scolaire peut être présenté de différentes manières

- ➔ il peut être inclus dans le carnet de liaison
- ➔ il peut trouver sa place dans le livret d'accueil de rentrée scolaire remis aux personnels.
- ➔ il peut faire l'objet d'une présentation « accompagnée » lors d'une réunion plénière, et ce en direction des différents membres de la communauté scolaire ; cette démarche permettrait, par ailleurs, une réappropriation de ce texte par les collègues déjà en poste dans l'établissement.
- ➔ le Projet Vie Scolaire peut être distribué aux nouveaux collègues arrivants dans l'établissement (lors de la réunion d'accueil des « nouveaux »)
- ➔ Son affichage en Vie Scolaire et en salle des professeurs est susceptible de faciliter sa lecture et sa promotion.
- ➔ Le projet Vie Scolaire peut également être communiqué directement aux fédérations de parents d'élèves
- ➔ Sa communication aux partenaires extérieurs peut élargir son rayonnement et susciter un renforcement des relations partenariales.
- ➔ le site Internet de l'établissement, lorsqu'il existe, peut participer à la promotion du projet Vie Scolaire.
- ➔ Le P.V.S. peut également apparaître dans la brochure remise aux nouveaux élèves

✓ L'explication du Projet Vie Scolaire :

- d'une manière formelle : lors des réunions avec les personnels, des Conseils d'Administration, des séances de travail avec les délégués, des réunions spécifiques Vie Scolaire pour communiquer les objectifs : il s'agit là d'un idéal à atteindre.
- d'une façon informelle : le discours au quotidien, la force de conviction du Conseiller Principal d'Education. Cette forme prend bien souvent le pas sur l'institutionnel et se révèle plus efficace pour susciter l'adhésion

✓ L'adhésion :

Susciter l'adhésion, c'est créer chez l'Autre le besoin d'une appropriation. C'est démontrer que l'action mise en place a un impact réel.

Les exemples ne manquent pas : les actions d'éducation à la santé et celles qui s'organisent autour de la prévention des conduites à risque mises en place dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, la création d'une commission de suivi regroupant le C.P.E., l'infirmière, l'assistante sociale, le chef d'établissement, la COP, les enseignants et qui abordent les problèmes psychologiques, financiers, familiaux et scolaires de certains élèves.

Le fait d'adhérer implique que l'on soit capable de devenir à son tour acteur de diffusion.

Le fait de CONVAINCRE et DEFENDRE, actes réalisés au quotidien, combat de tous les instants, devient de plus en plus facile avec l'ancienneté du C.P.E. dans le poste.

✓ Mise en place d'un calendrier des actions :

Son élaboration permet de donner du sens, de la crédibilité et de rendre lisibles les choix retenus (transparence auprès des usagers – notamment parents d'élèves, élèves, personnels - voire des partenaires extérieurs). Par ailleurs, le calendrier permet aux différents acteurs de se projeter et contribue à créer du lien et de la cohérence.

Les objectifs sont multiples : . Etudier la faisabilité

- . Evaluer le degré de satisfaction à court terme
- . Fédérer par des échéances qui rassurent
- . Faciliter l'adhésion
- . Se situer sur des actions en cours ou à venir

Il est possible de pratiquer ces bilans à chaque Conseil d'Administration, l'objectif étant d'obtenir un gain en terme de légitimité et de reconnaissance institutionnelle des actions conduites et des choix opérés.

✓ Bilan annuel :

- ✓ Lors du premier Conseil d'Administration de l'année (ferait partie du bilan du chef d'établissement) pour permettre un compte rendu des actions réalisées, des modalités d'évaluation et des effets produits sur le climat de l'établissement (prévention des conduites à risque, relations entre les élèves et les adultes de la communauté éducative, civisme et citoyenneté ...)